

FORMATIONS ACC 2011 - COMPTABILITE

Représentant les Centres culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'ACC est dotée de différentes missions dont notamment celles de mettre en valeur et de coordonner les Centres. Dans cette optique, l'ACC est amenée à organiser des formations en réponse à des besoins partagés, identifiés au sein du secteur.

A l'occasion d'une réunion d'information organisée en collaboration avec la Communauté Française, un besoin de formation sur les matières comptables et fiscales a été identifié. Ce besoin est d'autant plus prégnant que les Centres culturels sont contraints d'adopter cette année, et de manière définitive, le « nouveau » plan comptable développé par la Communauté Française suite à l'évolution de la loi sur les ASBL.

Afin de répondre au besoin identifié, en collaboration avec la Boutique de Gestion, l'ACC propose 3 modules de formation:

- 1) Cadre général de la comptabilité en partie double
- 2) Utilisation pratique du plan comptable de la Communauté Française
- 3) Eléments principaux de Fiscalité adaptée au secteur des centres culturels

1) Comptabilité en partie double :

- fonctionnement général de la comptabilité en partie double ;
- les comptes fournisseurs/clients/créances ;
- présentation des documents comptables tels que bilan, compte de résultats, historiques et balances des comptes, règles d'évaluation et leur exploitation ;
- introduction à la mise en place d'une comptabilité analytique.

Méthodologie : présentation de la partie théorique, présentation d'exemples, échanges entre participants

Public cible : les gestionnaires bénévoles (administrateurs) et professionnels ; le personnel chargé de l'encodage, les responsables administratifs et financiers, ...

Durée : 4 demi-journées

Mardi 13/09 et jeudi 15/09 de 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

2) Plan comptable de la Communauté Française :

- présentation du plan comptable et des documents explicatifs et prise en main ;
- adaptation du plan dans le contexte des centres culturels ;
- identification de zones d'autonomie de l'organisation face au plan comptable.

Méthodologie : en partant des difficultés et des freins exprimés par les participants, parcours des principaux postes du plan ; utilisation de documents annexes, échanges sur les difficultés et choix à opérer.

Public cible : le personnel chargé de l'encodage ; les gestionnaires bénévoles (administrateurs) et professionnels ; les responsables administratifs et financiers, les programmeurs, ...

Durée : 3 demi-journées

- Mardi 4/10 de 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.
- Mercredi 12/10 avec la participation de Roland De Bodt de 9h30 à 12h00

3) Fiscalité :

- les obligations des Centres culturels en matière de TVA (tenue d'un restaurant/caféteria, achat de services à l'étranger, exemptions,...) ;
- statut fiscal de l'artiste, principalement de l'artiste étranger (non-résident) – parcours des règles fiscales, déclarations fiscales, précompte professionnel ;
- statut social (bref panorama).

Méthodologie : présentation des différentes législations, cas pratiques et exercices

Public cible : les gestionnaires bénévoles (administrateurs) et professionnels ; le personnel chargé de l'encodage, les responsables administratifs et financiers, les programmeurs, ...

Durée : 2 demi-journées

Mardi 8/11 de 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

*Bulletin d'inscription et modalités pratiques
veuillez contacter l'ACC*

